

DELIBERATION (2026-8) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « Bonus Ruralité » pour la rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation : 15 janvier 2026

Présents : MM. Mmes : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPÊCHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Absents excusés : MM. Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Pierre DUPÊCHER.

Monsieur le Maire rappelle le projet de restructuration de l'école et espaces périscolaires (construction d'un nouveau bâtiment scolaire ET aménagements extérieurs) et de rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité qui a été conduit depuis 2024 avec l'appui de l'Ophis, de l'ADIT du Puy-de-Dôme, de l'Aduhme.

- Vu la délibération 2024-33 en date du 12 novembre 2024 par laquelle le Conseil municipal a décidé de lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration de l'école et espaces périscolaires (construction d'un nouveau bâtiment scolaire ET aménagements extérieurs) et à la rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité,

- Vu la délibération 2025-9 du 17 mars 2025 par laquelle le Conseil municipal a validé, à la suite de l'appel public à la concurrence, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et a retenu la candidature de SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT,

- Vu la délibération 2025-32 du 27 octobre 2025 par laquelle le Conseil municipal a validé l'Avant-Projet Sommaire du pôle scolaire présenté par SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration de l'école et espaces périscolaires (construction d'un nouveau bâtiment scolaire ET aménagements extérieurs) et à la rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité,

- Vu la délibération 2026-6 du 19 janvier 2026 par laquelle le Conseil municipal a validé l'Avant-Projet Définitif du pôle scolaire présenté par SASU PERICHON ARCHITECTURE, 91 avenue Jean-Baptiste MARROU - 63122 CEYRAT, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration de l'école et espaces périscolaires (construction d'un nouveau bâtiment scolaire ET aménagements extérieurs) et à la rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité,

Concernant la Maison de la Culture et de la Convivialité, l'étude énergétique approfondie avec recherche de solutions adaptées pour améliorer la performance énergétique conduit à un gain possible de 40 % en énergie finale moyennant plusieurs gestes à savoir recours à une solution de chauffage de type aérothermie hybridée, installation d'une centrale de traitement de l'air, amélioration de l'éclairage et de menuiseries, ...

Le coût estimé du projet de rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité est de 140 429 € HT et le plan de financement global s'établit comme suit :

Dépenses						Recettes		
	Phase I	Phase II	Phase II	Phase II	TOTAL		Phase I	Phase II
	Restructuration de l'école et espaces périscolaires- Construction nouveau bâtiment scolaire	Restructuration de l'école et espaces périscolaires- Construction nouveau bâtiment scolaire	Rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et des Convivialité	Restructuration de l'école et espaces périscolaires- Espaces extérieurs				
Travaux lots séparés	698 500 €	340 500 €	120 700 €	193 500 €	1 353 200 €	CD63-FIC 2026	171 140 €	
Maitrise d'oeuvre – Ingénierie	89 331 €	40 622 €	16 729 €	32 289 €	178 971 €	CD63-FIC 2027		125 000 €
Etude géotechnique	5 250 €	-	-	-	5 250 €	Région AuRa « Contrat Région du territoire »	100 000 €	
Contrôleur Technique de la Construction (CTC)	3 075 €	3 075 €	-	-	6 150 €	Région AuRa « Bonus Ruralité »		34 656 €
Sécurité et Protection de la Santé (SPS)	5 000 €	5 000 €	3 000 €	-	13 000 €	Région AuRa 2027		70 000 €
Recherche réseaux	945 €	-	-	-	945 €	DETR 2026	350 000 €	
Branchements	-	15 000 €	-	-	15 000 €	DETR 2027		350 000 €
SOUS TOTAL (HT)	802 101 €	404 197 €	140 429 €	225 789 €	1 572 516 €	Fonds verts	50 000 €	
	802 101 €		770 415 €			Fonds propres et autofinancement		604 867 €
Frais de Parutions-Publicité	2 000 €	-	700 €	800 €	3 500 €			
Assurance Dommage Ouvrage (0,7%)	4 890 €	2 384 €	845 €	1 355 €	9 472 €			
Tolérance travaux (5%)	34 925 €	17 025 €	6 035 €	9 675 €	67 660 €			
Imprévus travaux (2,5%)	17 463 €	8 513 €	3 018 €	4 838 €	33 830 €			
Révision prix MO (2%)	1 340 €	609 €	251 €	484 €	2 685 €			
Révision prix travaux (2% sur 30 mois)	34 925 €	17 025 €	6 035 €	9 675 €	67 660 €			
TOTAL (HT)	897 643 €	449 752 €	157 312 €	252 615 €	1 757 323 €	TOTAL		1 855 663 €
TVA	197 481 €	98 945 €	34 609 €	55 575 €	386 611 €	FCTVA		288 271 €
TOTAL (TTC)	1 095 124 €	548 697 €	191 921 €	308 191 €	2 143 934 €	TOTAL		2 143 934 €
	1 095 124 €		1 048 809 €					

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 34 656 € au titre du « Bonus Ruralité » concernant la rénovation du bâtiment existant de la Maison de la Culture et de la Convivialité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à la majorité :

- 10 POUR (Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPÊCHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.),
- 1 ABSTENSION (Michel MARTINIANI) :

- valident le plan de financement tel que présenté,

- autorisent M. le Maire à solliciter une subvention de 34 656 € au titre du « Bonus Ruralité » auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes,

- diligents M. le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,

Affiché le 20 janvier 2026,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 20 janvier 2026,

Le Maire, Pascal BRUHAT

Le secrétaire de séance, Pierre DUPÊCHER.